

---

évitant la double imposition des revenus provenant de navires ou d'aéronefs effectuant des opérations internationales. Ils ont pris note que leurs fonctionnaires poursuivront leurs entretiens sur ces mesures fiscales en vue d'identifier d'autres domaines où pourrait intervenir un accord.

Les ministres se sont félicités de l'accroissement substantiel des échanges commerciaux entre les deux pays en 1973. Au cours de cette année en effet, les exportations mexicaines vers le Canada se sont considérablement accrues et diversifiées tandis que les ventes canadiennes au Mexique ont continué à progresser. Les ministres ont constaté que leur commerce bilatéral comportait un pourcentage croissant de produits manufacturés. Ils ont également pris note des progrès accomplis en matière d'harmonisation des statistiques commerciales des deux pays et décidé que ces travaux devaient se poursuivre. Toutefois, les ministres mexicains ont exprimé leur inquiétude face au déséquilibre persistant de la balance commerciale en faveur du Canada. Tout en reconnaissant ce déséquilibre, les délégués canadiens ont signalé que l'excédent obtenu par le Mexique au poste des recettes touristiques contribuait à compenser le déficit commercial.

Les ministres des deux pays ont constaté avec plaisir les possibilités d'expansion du commerce bilatéral. Le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce s'est montré satisfait de la réaction positive des fonctionnaires et hommes d'affaires mexicains à la visite récente de la mission commerciale qu'il avait organisée sur invitation du président Echeverria. Le ministre a confirmé qu'il existait des possibilités réelles d'accroître les ventes mexicaines sur le marché canadien, et aussi de tirer parti du potentiel canadien d'exportation et de technologie en fonction des besoins mexicains. Au cours de réunions avec des Mexicains des secteurs public et privé, certaines possibilités d'investissements conjoints ont été examinées et très sérieusement prises en considération. La mission canadienne a également étudié et cherché de nouvelles possibilités de coopération pour une vaste gamme de produits et de services dans le domaine du génie.

En ce qui a trait à l'énergie électrique, les ministres estiment qu'il existe des bases solides pour une étroite collaboration: il a ainsi été décidé de constituer un comité mixte destiné à élargir la participation canadienne à des projets conjoints dans ce secteur important. Les ministres ont décidé que le groupe de travail Mexique-Canada serait chargé des mandats suivants: étudier la programmation des besoins futurs en matière de technologie et définir les secteurs de coopération conjointe.

---